



CONSEIL PORTUAIRE de BIGANOS

Réunion du mardi 28 novembre 2023

La réunion du Conseil Portuaire de Biganos s'est tenue le mardi 28 novembre 2023 à 14h30 à la mairie de Biganos, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Sébastien DELBOUSQUET Léa DESTRIAN	Alain BALLEREAU Patrick DEMAY Éric WISNIESWSKI
EXCUSE(E)S	Bruno LAFON David LAMOUREOUS Laurent REVOLA Daniel DUBOURG Dominique DUCOUT	Vincent CURSAN
AUTRES PARTICIPANTS		
<p>Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Christelle LAMARQUE - SIBA Alizée BOURGES -CRCAA</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Olivier LABAN - CRCAA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Sabine JEANDENAND - SIBA Jean MAZEAS - PNMBA</p>		

Monsieur Bruno LAFON, retenu par d'autres obligations, ne peut assister à la séance et s'en excuse. Il est donc représenté par Monsieur Alain BALLEREAU. Ce dernier accueille les membres du Conseil Portuaire et les invités puis les remercie pour leur présence.

Monsieur Jean GALAND ouvre la séance du dernier Conseil Portuaire 2023, après un tour de table, la parole est donnée à M. Cyril CLEMENT qui remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d’Arcachon

Ce premier point évoque les six années d’existence du SMPBA.

Reconnu comme l’entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d’investissement et de l’entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d’Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il continue d’évoluer avec l’augmentation de ses périmètres, notamment sur la commune de La Teste de Buch avec le quartier du Lapin Blanc depuis le 1^{er} janvier 2023 et l’emprise jusqu’à la pointe de l’Aiguillon depuis le 7 juillet dernier.

Un point est fait sur les mouvements de personnel et les futurs recrutements, dans le cadre d’un ajustement d’organisation afin de faire face à cette évolution et aux projets à venir tel que l’instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d’ailleurs présenté à l’assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d’occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2023, 25 attributions de places au port ont été réalisées, sur 89 personnes inscrites sur liste d’attente pour les ports de Biganos, la plus ancienne datant de 2017.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports sur la période des fêtes de fin d’année est en cours de notification. En lien avec les services de gendarmerie et de l’état, de manière accrue suite aux derniers événements survenus sur le Nord Bassin, le SMPBA assure la sécurité de certains ports depuis cinq ans, situés au Sud Bassin comme le port de Rocher à La Teste de Buch, ainsi qu’à Andernos-les-Bains et Arès.

Les demandes de renouvellement plan d’eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2023. Ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

Le visuel des stickers 2024 est présenté à l’assemblée, ils seront envoyés par voie postale au domicile des usagers. Même si cela n’apporte pas énormément de plus-value sur la gestion du plan d’eau, ils apportent une reconnaissance identitaire appréciée des usagers et lors des intempéries.

Il est constaté cette année une forte augmentation des demandes de manifestation sur l’ensemble des ports, 115 à l’échelle du bassin dont 11 arrêtés à Biganos.

Au regard de la non utilisation de certaines AOT, le Syndicat Mixte procède actuellement à une vague de sollicitations auprès de certains propriétaires de bateaux ou titulaires d’AOT Terrestres afin de confirmer l’utilisation des places et des cabanes. Certaines places sont en effet inoccupées depuis 2021.

II. Budget 2023 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d’investissement est faite à l’assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d’entretien-maintenance et d’investissement. En effet, le pourcentage de 99% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l’ensemble des ressources financières est utilisé.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l’eau, démarche « Port d’Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la déstructuration et renaturation du site « CODIMER », la mise en place de corps-morts innovants, la construction et l’aménagement de quais, la sécurisation et modernisation de l’allée des ostréiculteurs à La Teste de Buch, ...

III. Tarifification 2023 et 2024

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2023 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de Biganos.

Le nombre d'AOT attribuées en 2023 est de 250 pour le plan d'eau, 4 pour les places de passage, 25 sur liste d'attente et 95 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 55 k€.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à celle du coût de la vie, les principales propositions de modifications de la tarification 2024 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment:

- Pas d'augmentation pour les passages au mouillage.
- La différenciation entre les AOT terrestres par rapport à l'utilisation professionnelle (AECM) ou pour agrément (retraités, associations, ...).
- La facturation pour l'installation de réseaux dans les cabanes passerait de 30% à 50% du coût.
- La facturation du coût de nettoyage d'une AOT en cas de défaillance du titulaire. Mesure approuvée tant par le CRCAA que la DDPP, pour des raisons sécuritaires, sanitaires et le bien être des professionnels.
- Le projet de facturation pour l'accès aux cales de mise à l'eau par des usagers non titulaire d'une AOT ou non-inscrits sur liste d'attente.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- ...

La facturation proposée des accès aux cales de mises à l'eau ou aux parkings de remorques ne pourra être mise en place qu'après la réalisation des infrastructures afférentes.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 12 décembre 2023.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

La reprise de la voirie et de la signalétique au port de Biganos, pour un montant de 59 k€.

La réhabilitation de deux cabanes au port des Tuiles, dont le futur siège du Syndicat Mixte.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Biganos, 29 demandes ont été recensées, 16 sont actuellement terminées et 13 sont toujours en cours.

Les travaux à venir :

L'aménagement de la cale de mise à l'eau pour les canoës (80 k€) et l'installation d'un ponton flottant (45 k€) au port de Biganos.

La mise en œuvre d'un ponton flottant, la sécurisation de la voirie et l'amélioration du lieu de vie situé au bout de la raquette de retournement au port des Tuiles.

V. Dragage

Le dragage du port des Tuiles a été réalisé en 2022.

Le dragage du port de Biganos est sujet à réflexion, suite aux différentes études et analyses réalisées sur les quais et la Leyre dans le respect de la continuité hydrologique.

VI. Questions diverses

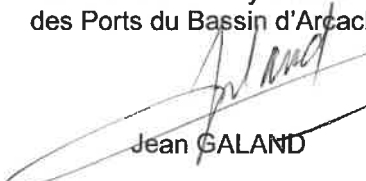
- Il est regretté que l'ostréiculteur présent sur le port de Biganos n'ouvre pas sa dégustation sur une période plus longue, comprenant le printemps et l'automne.
- Un nettoyage des abords des cales de mise à l'eau est actuellement en cours, suite au dépôt d'algues lors de la tempête. Un nettoyage des cales elles même sera également envisagé.
- Le Syndicat Mixte prend en considération la proposition d'ajouter les personnes inscrites sur liste d'attente pour l'exonération de la ligne de facturation envisagée sur l'accès des cales de mise à l'eau.

Calendrier

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 12 décembre après-midi, à La Teste de Buch.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND et M. Alain BALLEREAU remercient l'ensemble des participants pour leur présence, la séance est levée à 15h30.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND